

Révision du PPA d'Ile-de-France

Comité stratégique de pilotage

22/01/2016

Clara HERER

Chef du service Energie, Climat, Véhicules,

DRIEE



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Ile-de-France

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

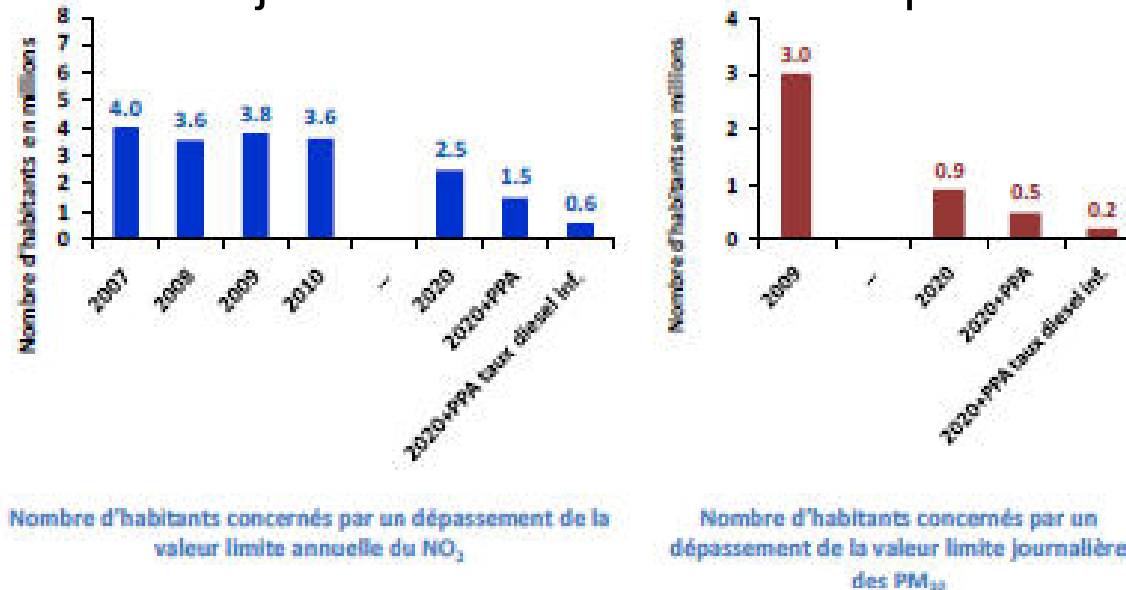
Contexte

- Le PPA d'Ile-de-France actuel est la révision du PPA approuvé en 2006. Il a été adopté en **mars 2013** après deux ans de travaux
- Il présente
 - 11 mesures réglementaires : juridiquement contraignantes et faisant l'objet d'un arrêté inter-préfectoral
 - 4 objectifs : déterminant l'effort à fournir et proposant différents moyens d'action
 - 7 mesures d'accompagnement : identifiant des pistes d'action
 - 4 études : pour l'évaluation et la préparation d'actions complémentaires



Contexte

- Le PPA fixe des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air pour 2020



- Constat du besoin d'une accélération de la reconquête de la qualité de l'air : **contentieux** européens PM10 et NO₂.

- Comité interministériel du Grand Paris** du 15 octobre 2015 : reconquête de la qualité de l'air en Ile-de-France et révision du PPA francilien en 2016



Contexte

- **Loi relative à la transition énergétique** pour la croissance verte, du 17 août 2015, a créé de nouveaux outils de lutte contre la pollution atmosphérique à destination des collectivités :
 - zone de circulation restreinte (**ZCR**),
 - plans climat air énergie territoriaux (**PCAET**)
- Nouveau **plan d'action pour la qualité de l'air** présenté par la Ministre le 30 septembre 2015, prévoyant notamment la révision de l'arrêté interministériel sur les mesures d'urgence en cas de pic de pollution
- **Préoccupation citoyenne** : la qualité de l'air est la principale préoccupation environnementale des citoyens franciliens



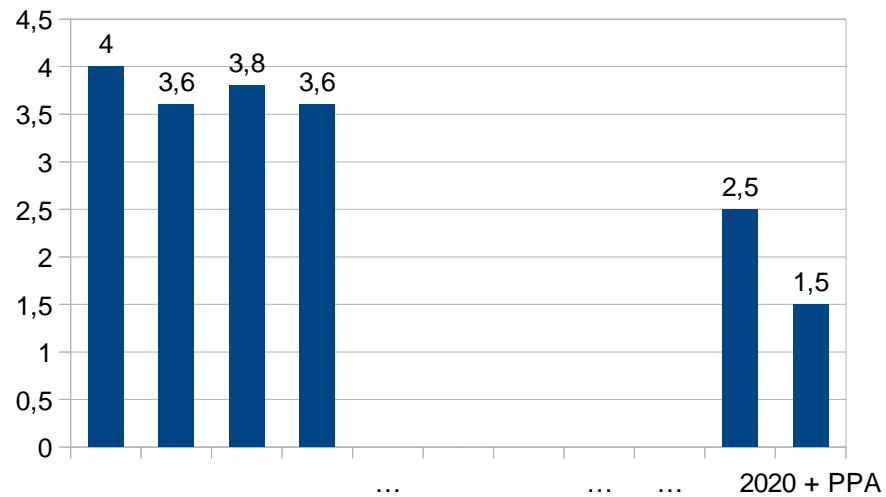
Déclinaison du PPA actuel - bilan à mi-parcours -



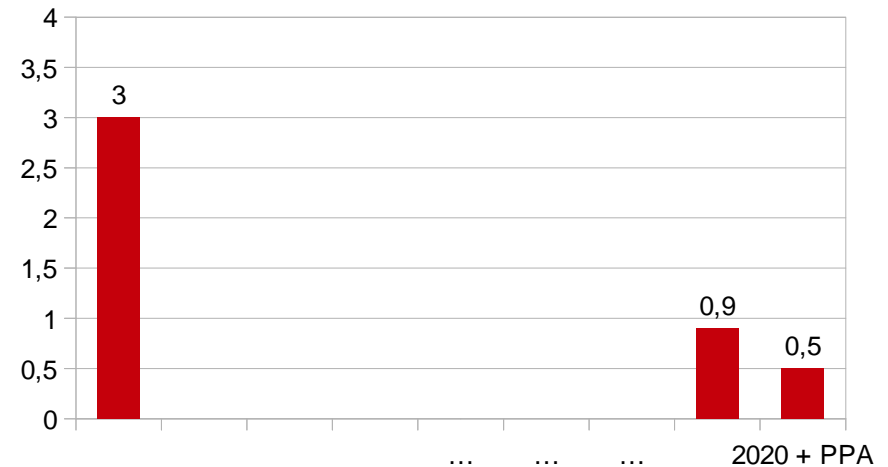
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Bilan à mi-parcours

■ Prévisions du PPA



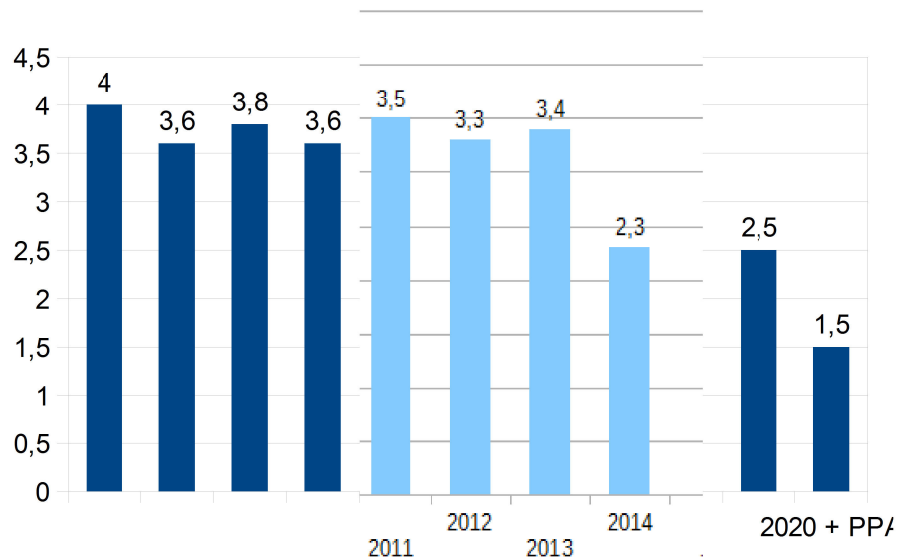
Nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle du NO2



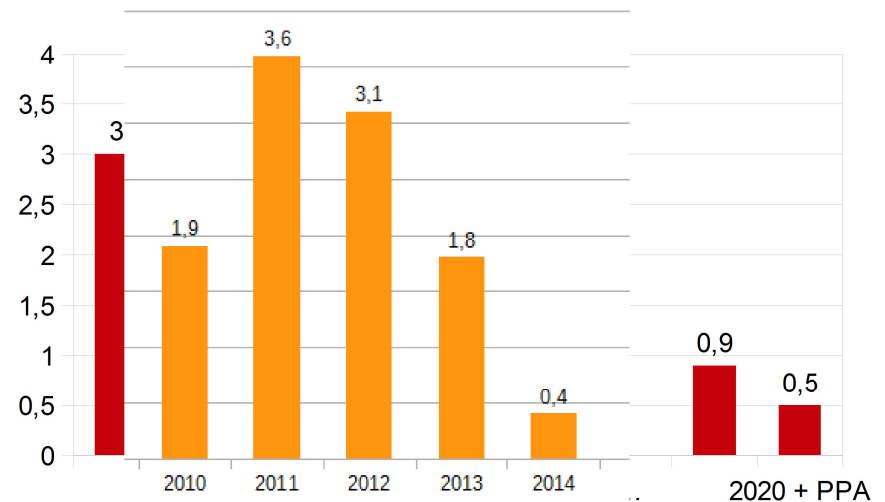
Nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite journalière des PM10

Bilan à mi-parcours

- Prévisions du PPA et bilans qualité de l'air intermédiaires



Nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle du NO2



Nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite journalière des PM10

Bilan à mi-parcours TRANSPORTS

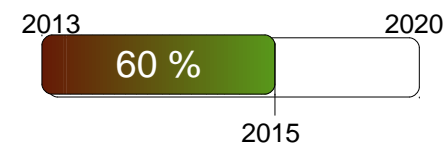


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Mesures réglementaires

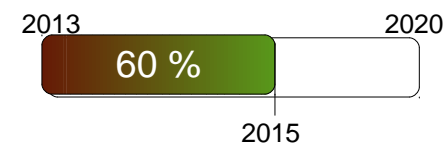
- **Transports** : obliger les principaux pôles générateurs de trafic à réaliser un plan de déplacements d'établissement (PDE)



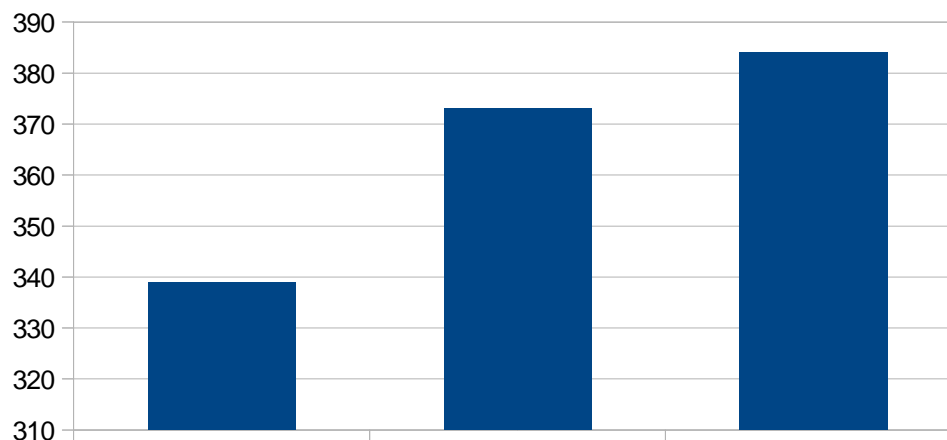
- 300 obligés : 80 PDE lancés, 100 en cours
- 29 PDIE (plan de déplacement inter-entreprises)
- 7% des salaires franciliens sont concernés par un PDE

Mesures réglementaires

- **Transports** : Mettre en œuvre la réglementation limitant l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance lors des aéronefs sur les aéroports CDG, Orly et Le Bourget



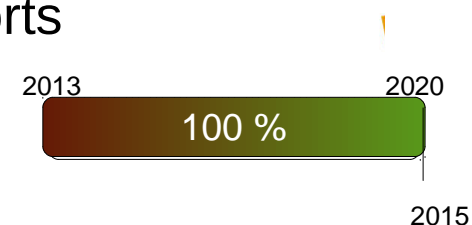
Nb de postes 400 Hz (ADP)



Objectifs / études

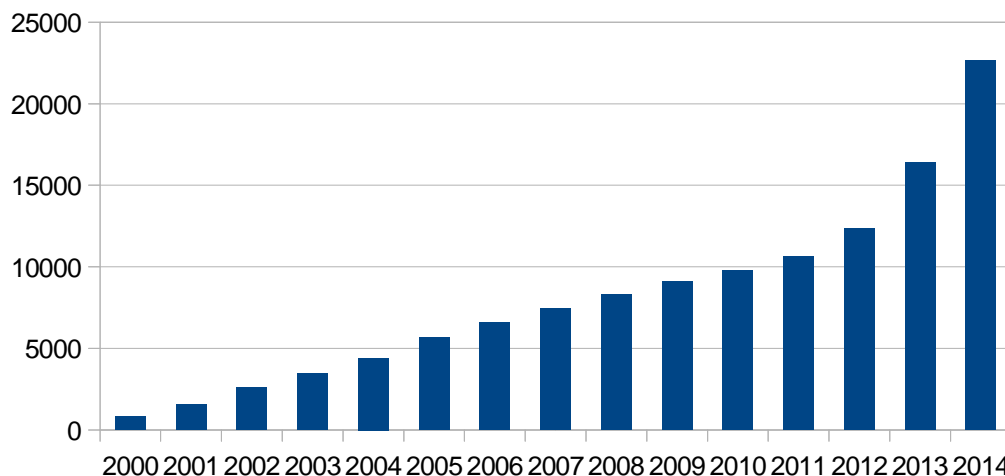
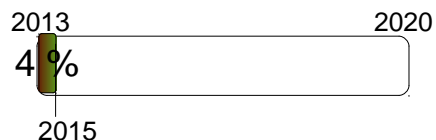
- **OBJ1 PDUIF** : promouvoir une politique des transports respectueuse de la qualité de l'air

PDUIF approuvé en juin 2014



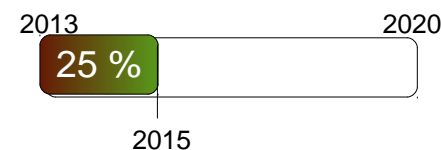
- **S/OBJ1.1** : promouvoir le développement des véhicules propres

- 2014 : 22 655 véhicules électriques & hybrides rechargeables
- 2020 : (objectif) 400 000 VE/HR



Objectifs / études

- **OBJ2** : mettre en œuvre des mesures supplémentaires permettant d'accroître de 10 % la réduction des émissions liées au trafic routier dans le cœur dense de l'agglomération



- Zones à Circulation Restreinte
- Co-voiturage
- Réduction de vitesse sur certains axes
→ réductions d'émissions à estimer

- **Etude** contournement poids lourds en transit : gains d'émission estimés

- 0,5 % de réduction des émissions de NOx
- 1,3 % de réduction des émissions de PM10



Bilan à mi-parcours COMBUSTION

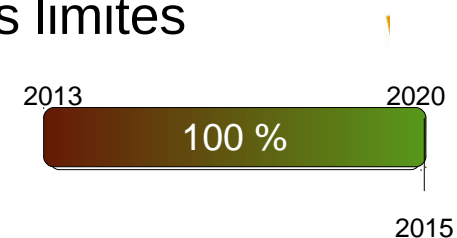


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Mesures réglementaires

- **REG2 Chaufferies collectives:** imposer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes



- Renforcement de l'arrêté de mise en œuvre du PPA (2013) par l'arrêté inter-préfectoral n°2015 021-0008 du 21 janvier 2015
- En moyenne, 10 % des chaufferies contrôlées ne respectent pas les seuils

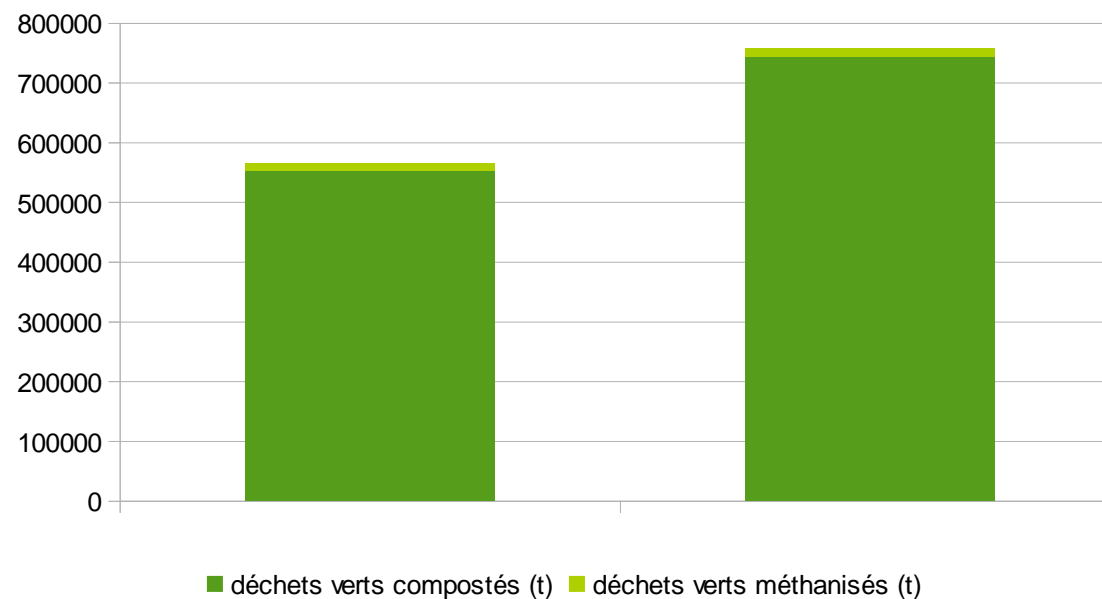
Mesures réglementaires

- **REG 3 Chauffage individuel au bois:** limiter les émissions de particules dues aux équipements de combustion du bois
 - **Evolution** de la mesure réglementaire en 2015 : changement d'approche
 - Enquête de l'ADEME sur le chauffage au bois
 - Mise en place du Fonds Air
 - 2012-2014 :
 - 29 000 opérations de renouvellement des appareils de chauffage au bois
 - 114 M€ de dépenses



Mesures réglementaires

- REG4 Brûlage à l'air libre des déchets verts: gérer les dérogations de brûlage à l'air libre
- Progression de la quantité de déchets verts non brûlés (compostés et méthanisés)



Bilan à mi-parcours MESURES d'URGENCE

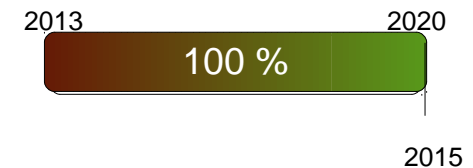


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Mesures d'urgences

- **REG11** : le PPA doit prévoir (art. R222-19 Code Environnement)



- Les principales mesures d'urgence
- La fréquence prévisible des déclenchements de la procédure d'alerte
- Les conditions d'informations
 - Des exploitants de sources fixes
 - Du grand public
- Arrêté inter-ministériel révisé en 2014
- Arrêté inter-préfectoral révisé en 2014
- *Révision annoncée de l'arrêté inter-ministériel en 2016*
- *Révision de l'arrêté inter-préfectoral à prévoir en 2016*



Merci de votre attention

Pour toute question, merci de vous adresser à
marguerite.muhlhaus@developpement-durable.gouv.fr

